

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/10/2020

Objet : Culture.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 3.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2020

1) 1.000,00 EUR à l'asbl Groupe d'Animation du Quartier européen de la Ville de Bruxelles dit Quartier Nord-est (GAQ) pour le projet Fête de quartier Ambiorix ;

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2020

2) 2.000,00 EUR à l'asbl Zsenne pour son fonctionnement.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :

